

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Neaufles-Saint-Martin

(À rappeler dans toute correspondance)

Dossier numéro DP 27426 25 A0047

Date de dépôt : 02/10/2025

Demandeur : Madame Nina LODINI

Pour :

pose de 3 velux, réfection et modification de toiture, création d'une porte de service, suppression d'une lucarne, démolition d'un conduit de cheminée et création d'un conduit pour poêle

Adresse terrain :

4bis Rue du Jeu de Boulettes  
27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Cadastré : AC366

Superficie : 1 131 m<sup>2</sup>

## ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de  
Neaufles-Saint-Martin

Le maire de Neaufles-Saint-Martin,

Vu la déclaration préalable présentée le 02/10/2025 par Madame Nina LODINI sis 4bis Rue du Jeu de Boulettes 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu l'objet de la demande :

- pose de 3 velux, réfection et modification de toiture, création d'une porte de service, suppression d'une lucarne, démolition d'un conduit de cheminée et création d'un conduit pour poêle,
- sur un terrain situé 4bis Rue du Jeu de Boulettes 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques,

Vu les articles L621.30, L621-32 et L.632-2 du code du patrimoine,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 12/10/2025,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 05/02/2020 et modifié le 25/05/2021,

Vu le règlement y afférent et notamment celui de la zone UA,

Considérant que le projet respecte le règlement de la zone UA du PLU,

Considérant que le projet se situe aux abords de monuments historiques,

## ARRÊTE

**Article unique :**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable de travaux susvisée.

Fait à Neaufles-Saint-Martin

Le 20 octobre 2025  
Prénom, Nom, Qualité du signataire

Sonia MIKOŁAJCZYK,  
Maire

